

SCOPE INVEST SONDE LES ENTREPRISES RECOURANT AU TAX SHELTER

Soutenir le cinéma belge, un investissement jugé sûr

Être exonéré d'impôts à concurrence de 150 % en soutenant financièrement des films tels que *Le silence de Lorna*, *Astérix aux jeux olympiques* ou encore *Coco avant Chanel* : voilà ce que prévoit le régime Tax Shelter. Un système qui satisfait les investisseurs, si l'on en croit une enquête réalisée cet été auprès de 200 entreprises par Scope Invest, une des sociétés d'investissement leaders sur ce marché.

Les critères de décision les plus importants pour les entreprises en la matière sont la sécurité de leur investissement et les perspectives de rendement de celui-ci. Une fois qu'ils ont choisi d'investir, 96 % des investisseurs veulent savoir comment évolue leur financement. Scope dit être considéré par 100 % des investisseurs comme offrant un excellent niveau de sécurité.

Une perception certainement renforcée par les garanties bancaires mises en place pour les investisseurs et par le bon track-re-

cord que Scope affirme présenter sur plusieurs dizaines de films, gage de sérieux.

Autre critère évalué lors de cette enquête, la qualité des films proposés par Scope Invest. Une qualité jugée bonne ou très bonne par 80 % des investisseurs. Un résultat qui peut s'expliquer par le type de films privilégié par Scope, à savoir, les films d'auteur et les productions ambitieuses tournées en Belgique.

Le Tax Shelter représente une opportunité de taille pour les professionnels du cinéma en Belgique. En effet, le tournage de 10 films sur les 12 sélectionnés par Scope s'est déroulé à Bruxelles, ce qui fut bénéfique en terme d'emploi. Ainsi, rien qu'en 2008, plus de 800 contrats de travail ont été créés grâce aux films financés par l'intermédiaire de la firme. Selon ses représentants, le Tax Shelter constitue une véritable « valeur refuge », ce qui est particulièrement intéressant en ces temps économiquement instables.

Scope Invest juge les perspectives bonnes pour l'année à venir.

Une récente étude de l'Ires, l'institut de Recherches Economiques et Sociales, a aussi évalué les résultats de cette mesure mise en place en 2003 par le gouvernement. En 6 ans, le Tax Shelter a permis de doubler le nombre de films produits en Belgique. Ce ne sont pas moins de 280 millions d'euros qui ont été investis dans l'audiovisuel. Pourtant, l'Ires est moins optimiste concernant l'avenir du Tax Shelter et ce, malgré ses résultats. Les entreprises enregistrent en effet de maigres résultats pour l'instant, ce qui ne les incite pas à rechercher des formules de déduction fiscale, comme le Tax Shelter.

Une période de vaches maigres qui pourrait accroître le risque de voir les sociétés préférer investir dans de gros projets cinématographiques européens aux dépens de productions belges indépendantes, moins rentables. ■

J.F. (st.)